

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 27 MARS 2025

Procès-verbal de la séance

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 13 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Claire DURAND, Maxime DURAND, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jacques GARNIER, Gisèle GAUDET, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN (à son arrivée à 19h45), Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Ludovic LEPRETRE, Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Fabrice PACCALIN, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL (à son arrivée à 18h48), Jean-Louis REYNAUD, Michel REYNAUD, José RODRIGUES, Michel SERRANO, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL, Daniel VITTE.

Excusés : Elham AOUN, Bernard BADIN (sortie à 19h11 et retour à 19h14, pendant le vote du Compte Financier Unique), Luc BLANCHET (avant l'arrivée de Delphine HARTMANN à 19h45), Delphine HARTMANN (avant son arrivée à 19h45).
Jean-Marc DAMAIS est remplacé par Gisèle GAUDET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Jean-Michel FERRUIT, Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Magali GUILLOT, Chantal HUGUET, Céline REVOL (avant son arrivée à 18h48).

Pouvoirs : Luc BLANCHET donne pouvoir à Delphine HARTMANN (à son arrivée à 19h45), Besma CARON donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE, Isabelle FOURNIER donne pouvoir à Maxime DURAND, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Christelle BAS, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL, Fabien RAJON donne pouvoir à Claire DURAND, Véronique SEYCHELLES donne pouvoir à Jacques GARNIER, Thérèse TISSERAND donne pouvoir à Jean-Paul BONNETAIN.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	3
APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES.....	3
DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	3
PROCÈS-VERBAL	4
REVUE DE PROJETS	4
DÉLIBÉRATIONS	7
1. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES	7
Stratégie financière	7
Stratégie patrimoniale	17
Systèmes d'informations	18
2. DIRECTION GÉNÉRALE	18
Administration générale.....	18
Ressources Humaines	19
Parcours de santé.....	20
3. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX	21
Environnement, GEMAPI	21
Plan Alimentaire Territorial.....	21
Politique agricole	23
4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	23
Habitat	23
Tourisme, PDIPR	24
QUESTIONS DIVERSES.....	25
Questions diverses.....	25
Prochaine réunion du Conseil communautaire	25
Dates des prochaines commissions communautaires	25

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Bernard BADIN, Président, ouvre la séance à 18h37 en souhaitant la bienvenue aux élus communautaires et en leur rappelant la nécessité d'avoir élargé avant de prendre place.

Il informe qu'une brique de lait est donnée à chacun des élus dans le cadre des délibérations sur le Plan Alimentaire Territorial. Lors d'un précédent Conseil communautaire, l'adhésion au pôle agroalimentaire de l'Isère avait été votée. Ce pôle porte notamment la marque Ishère. Faire la promotion des produits locaux est une traduction concrète de l'intérêt des délibérations. Il s'agit d'une brique de la marque Ishère. Le lait est produit, collecté, conditionné et distribué en Isère. La démarche est portée en direct par les éleveurs et permet de passer le message de consommer local.

APPEL DES ÉLUS COMMUNAUTAIRES

Bernard BADIN procède à l'appel et vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

39 présents et 8 pouvoirs

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Bernard BADIN demande la désignation d'un Secrétaire de séance.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Patrick BLANDIN.

LECTURE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

Bernard BADIN précise que ces actes ont été adressés par voie électronique avec les convocations. Il procède à la lecture des intitulés des actes :

Date	N°	Titre
13/02/2025	2025-04	Convention de groupement de commandes VDD-CAPI pour la réalisation d'études sur la liaison modes doux
18/02/2025	2025-30	Modification de la régie de recettes pour le Centre aquatique de La Tour du Pin
18/02/2025	2025-31	Modification de la régie de recettes pour le Centre aquatique des Abrets en Dauphiné
18/02/2025	2025-32	Modification de la régie de recettes pour le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

18/02/2025	2025-33	Modification de la régie de recettes pour la structure multi-accueil de la petite enfance Les Pieds dans l'herbe à Chimilin
18/02/2025	2025-34	Modification de la régie de recettes pour la structure multi-accueil de la petite enfance Les P'tits Loups à La Tour du Pin
18/02/2025	2025-35	Modification de la régie de recettes pour le service enfance
18/02/2025	2025-36	Modification de la régie de recettes pour le service jeunesse
18/02/2025	2025-37	Modification de la régie de recettes pour les Médiathèques tête de réseau (MTR)
18/02/2025	2025-38	Demande de subvention au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route Avenir 2025
21/02/2025	2025-39	Préemption à l'occasion de la vente d'un bien situé sur la commune de Saint Jean d'Avelanne
03/03/2025	2025-40	Actualisation des tarifs des boutiques de l'Office de Tourisme - mars 2025

PROCÈS-VERBAL

Bernard BADIN rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 février 2025 a été envoyé avec les convocations par voie électronique.

Le Président demande si les élus ont des remarques relatives à ce procès-verbal.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 13 février 2025.

REVUE DE PROJETS

Bernard BADIN souhaite faire part de l'actualité de la Communauté de communes.

Le Conseil communautaire étant particulièrement dense avec 47 délibérations, volontairement, il fait le choix de ne pas détailler point à point l'ensemble de l'actualité, pour autant il fait part de quelques éclairages sur les intentions que peuvent traduire ces délibérations, notamment celles relatives au budget.

En préambule, il souhaite revenir sur la notification du jugement du Tribunal Administratif évoquée lors de la dernière assemblée, sur une délibération relative à la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) de 2022. Il avait indiqué l'intention d'étudier pour la collectivité cette décision d'annulation de la délibération de fixation des taux de TEOM 2022 afin de revenir vers les élus avec des éléments juridiques plus précis.

Arrivée de Céline REVOL à 18h48.

Un premier éclairage a été obtenu et un travail est en cours sur ce retour. Il est donc encore trop tôt pour aller plus loin dans les informations à partager ici. Mais à ce stade de l'analyse juridique, il semble que les impacts resteraient limités.

En tout état de cause et dès que possible, ce sujet sera porté en Conférence des maires pour le traiter collectivement.

La période de mars-avril marque traditionnellement la clôture financière de l'année écoulée et l'aboutissement du travail budgétaire pour l'année à venir. Le budget 2025 va donc être voté lors de ce Conseil.

D'autres délibérations importantes seront également soumises au vote :

- la concrétisation des actions du Plan Alimentaire Territorial en faveur des agriculteurs exploitants, avec un principe d'aide financière directe mis en place. Il s'agit d'une première en Isère en partenariat avec le Conseil départemental,
- des aides à l'économie de proximité, des aides en matière de logement ou via le dispositif LEADER.

Bernard BADIN souhaite partager trois points sur le budget 2025 avant que Laurent MICHEL revienne plus en détail dans le cadre des délibérations.

Tout d'abord, il n'y aura pas de surprise autour du budget lors de l'assemblée, les réunions sur la partie finances se tenant à un rythme soutenu ces derniers temps. Ensuite, ce budget 2025 est avant tout un budget de concrétisation, d'action et de solidarité. Enfin, il donne l'occasion de regarder le chemin parcouru : d'un nouvel élan à un nouveau souffle pour l'esprit communautaire. Depuis février 2023, la collectivité avance dans le processus de transformation. Sur la base du bilan de situation effectué, de l'audit financier mené et du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, la collectivité s'est employée à traiter un certain nombre d'urgences. Nous sommes allés à la rencontre des élus du territoire, le projet de territoire a été construit et adopté et l'organisation administrative adaptée.

La volonté était d'avancer avec une méthode claire pour pousser les curseurs des possibilités à leur maximum, tout en conservant la rigueur indispensable à une bonne gestion.

Encore récemment, une nouvelle étape de travail collectif a été traversée avec le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité (PFFS).

Sur le fonds, ce budget s'inscrit dans cette dynamique et prend ses racines dans les travaux structurants réalisés ces derniers mois autour du projet de territoire et de ce Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité.

Les élus ont souvent échangé, dans le cadre des ateliers du PFFS, en Conférence des maires souvent élargie aux membres de la Commission finances, dans les ateliers pour élaborer un règlement pour le nouveau fonds de concours qui devrait aboutir prochainement.

Fidèle aux engagements, ce budget 2025 est un budget de concrétisation, d'action et de solidarité. Collectivement, il s'agit du 3^{ème} budget porté depuis février 2023, et c'est un passage important dans la trajectoire d'évolution.

En effet, l'intention affirmée d'être audacieux, ambitieux, conduit à un exercice d'élaboration budgétaire complexe car nous le voulons aussi responsable et maîtrisé.

L'ambition et l'audace mises en avant ont suscité des désirs, des envies, des motivations des équipes, des élus et des partenaires, parfois même au-delà de ce qui avait été imaginé, notamment à l'image de la belle soirée de présentation des Championnats de France Avenir 2025.

Compte tenu de ces ambitions, il a fallu arbitrer sans frustrer, prioriser sans trop retarder les projets et aussi rester dans l'esprit de responsabilité qui nous anime.

Le budget 2025 consolide les actions sur le territoire en permettant :

- d'apporter des réponses concrètes aux ambitions définies : Jeunesse, Habitat, développement des ZA, Plan Alimentaire Territorial, mobilités, déploiement du numérique...
- d'engager une vision pluriannuelle des projets et des investissements pour rattraper le retard cumulé et continuer à accélérer,

- de renforcer les collaborations possibles entre interco et communes via la mutualisation,
- d'aller le plus loin possible dans la gestion des risques et l'anticipation des crises, notamment climatiques.

Trois chiffres illustrent la démarche :

- des investissements pour plus de 10 millions d'euros sur 2025 et une trajectoire de plus de 40 M€ d'ici 2028,
- une solidarité avec les communes en augmentation à hauteur de 1 362 000 €,
- une capacité d'auto-financement maintenue à 2,5 M€ pour inscrire dans la durée une dynamique de gestion rigoureuse et d'investissement.

Le sens politique avec un grand « P » du budget 2025, c'est bien :

- d'offrir plus de services à la population (promotion du métier d'Assistant maternel, l'accompagnement de la jeunesse...),
- d'améliorer le cadre de vie,
- de se doter d'équipements performants, en cohérence avec les besoins et l'équilibre d'aménagement de notre territoire,
- de répondre aux responsabilités stratégiques notamment en ce qui concerne la résilience du territoire dans toutes ses dimensions (changement climatique, cyber sécurité, numérisation et digitalisation des services, gestion des risques),
- de donner du travail aux entreprises locales par une dynamique d'investissements,
- de permettre une force de frappe renforcée en cumulant les efforts de la Communauté de communes et des communes via plus de mutualisation, plus de solidarité, un nouveau fond de concours pour cibler encore mieux les projets structurants dans une logique d'aménagement cohérente du territoire.

La Communauté de communes Les Vals du Dauphiné compte dans le paysage institutionnel. Il s'agit de la 3^{ème} intercommunalité de l'Isère.

Parmi les enjeux, existait celui qui consistait à rebâtir une cohésion, une confiance, une fierté. Un état d'esprit collectif au service du territoire, des habitants, des forces vives, des communes. Il a fallu pour cela purger des dossiers compliqués, des résurgences souvent anciennes pour dépasser les clivages et certaines déceptions. Aujourd'hui, l'esprit communautaire infuse, se diffuse : d'un nouvel élan, nous sommes allés vers un vrai souffle. Un souffle nouveau avec la progression dans le travail collectif.

Par exemple, le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité paraissait un défi. Il a surtout permis du dialogue, mais les différents ateliers ont permis à démontrer la capacité à construire ensemble dans un esprit rassembleur.

Cela se poursuit dans le groupe de travail en cours et bien avancé sur le fonds de concours. Les logiques de bassins de vie, de complémentarité commencent à intégrer les discussions. La logique collective de solutions remplace petit à petit les anciennes déceptions.

Et puis, se transformer, conduire des changements, n'est jamais facile. Cela perturbe, parfois l'on considère que cela ne va pas assez vite et peut générer de l'impatience mais il réaffirme l'intention de prendre le destin de la collectivité en main et de le concrétiser.

Bernard BADIN renouvelle donc ses remerciements pour la confiance accordée dans ce processus d'évolution et de transformation.

DÉLIBÉRATIONS

1. STRATÉGIE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRES

Stratégie financière

Laurent MICHEL présente les Comptes Financiers Uniques et les affectations de résultats simultanément, avant de procéder au vote de chacune des délibérations.

Sortie de Bernard BADIN à 19h11 (sa voix ne sera pas comptabilisée pour le vote des Comptes Financiers Uniques). Jean-Paul BONNETAIN est Président de séance.

Compte Financier Unique :

Projet de délibération 1.1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Général (avec pièce jointe)

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget Général.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.2 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Actions Economiques

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Actions Economiques.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.3 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Eau

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Eau.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.4 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.5 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.6 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones.
- de prendre acte de la présentation du bilan de l'Aménagement des Zones principales.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.7 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette

Jean-Paul BONNETAIN fait procéder au vote et propose d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette.

VOTE	Nombre de voix
Pour	47
Contre	0
Abstention	0

Retour de Bernard BADIN à 19h14, Président de séance.

Jean-Paul BONNETAIN informe M. BADIN que l'ensemble des CFU a été approuvé à l'unanimité.
Bernard BADIN remercie l'ensemble des élus de leur confiance.

Affectation du résultat :

Projet de délibération 1.8 : Budget Général : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget Général comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.9 : Budget annexe des Actions Economiques : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Actions Economiques comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.10 : Budget annexe du service de l'Eau : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du service de l'Eau comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.11 : Budget annexe du service de l'Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du service de l'Assainissement comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.12 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Laurent MICHEL précise une modification dans la délibération par rapport au projet de délibération envoyé dans le rapport de synthèse. Il s'agit d'un déficit qui sera repris dans le budget 2025.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.13 : Budget annexe des Aménagements de Zones : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Aménagements de Zones comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.14 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette comme proposé dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.15 : Dotation de Solidarité Communautaire 2025 (DSC)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- de fixer l'enveloppe de la Dotation de Solidarité Communautaire annuelle à 600 000 €,
- d'appliquer les critères de répartition tels que définis dans la délibération,

- de décider du lissage sur trois ans des impacts de la mise en place de la nouvelle répartition,
- d'attribuer le montant par commune en découlant, tel que défini dans la délibération également.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.16 : Détermination de l'enveloppe des fonds de concours 2025

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de fixer l'enveloppe des fonds de concours de 2025 à 380 000 €, sur la base des montants plafonds par commune indiqués dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.17 : Fixation du produit de la taxe de GEMAPI pour 2025

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la fixation du produit de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 571 358 € pour l'année 2025.
- de dire que le produit voté intègre la compensation éventuelle versée par l'Etat au titre de la taxe GEMAPI dans le cadre de la réforme des valeurs locatives industrielles prévue par la Loi de finances.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.18 : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : Fixation des taux d'imposition pour 2025, suppression des 8 zones de perception de la TEOM et conservation d'une zone unique sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite de la réception des notifications définitives reçues en début de semaine, il précise une modification dans la délibération par rapport au projet de délibération envoyé dans le rapport de synthèse. Le taux proposé est de 12.12 % et non 12.29 %.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- voter les taux d'imposition de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), pour l'année 2025, comme présentés dans la délibération.
- décider de la suppression des 8 zones de perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) telles que définies dans la délibération n°568-2018-186 du Conseil communautaire du 06 septembre 2018 et de conserver une seule et unique zone sur l'ensemble du territoire des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.19 : Fixation des taux d'imposition 2025

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite de la réception des notifications définitives, il précise une modification dans la délibération par rapport au projet de délibération envoyé dans le rapport de synthèse. Le taux de CFE capitalisable est de 0.43 % pour 2025 et non 0.22 %.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter les taux d'imposition pour l'année 2025 comme présentés dans la délibération, et la mise en réserve de la fraction de taux de CFE capitalisable de 0,43 %.

VOTE	Nombre de voix
Pour	46
Contre	2 (Jacques Garnier avec le pouvoir de Véronique Seychelles)
Abstention	0

Projet de délibération 1.20 : Convention de partage de la Taxe d'Aménagement perçue par les communes sur les Zones d'Activités d'intérêt communautaire (avec pièce jointe)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le principe de partage de 80 % de la Taxe d'Aménagement perçue, à compter du 1^{er} janvier 2025, à la Communauté de communes par les Communes sur le périmètre des Zones d'activités économiques communautaires dont la Communauté de communes prend en charge l'aménagement.
- la convention de partage jointe en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.21 : Création du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la création d'un Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin, à compter du 1^{er} janvier 2025, relevant de l'instruction M57 et assujetti à TVA.
- de demander son immatriculation au Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) afin de pouvoir engager les démarches nécessaires.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.22 : Mise en place d'une provision pour dépréciation de créances de plus 2 ans

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Patrick BLANDIN demande si cette délibération concerne uniquement le budget général.

Laurent MICHEL répond par la négative. Elle concerne l'ensemble des budgets : le budget général et tous les budgets annexes rattachés.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider à compter de 2025, de constituer une provision pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans constatés au 31 décembre de l'année budgétaire pour l'ensemble des budgets de la collectivité.
- dire que chaque fin d'année, les comptes seront mouvementés de la manière suivante :
 - Si la provision nécessite d'être prise ou complétée : par le débit du compte 6817 par opération d'ordre mixte.
 - Si la provision nécessite une reprise : par le crédit du compte 7817 par opération d'ordre mixte.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.23 : Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Jean-Louis REYNAUD demande s'il est nécessaire de revoter une délibération si les travaux dépassent l'autorisation de programme.

Laurent MICHEL répond qu'en effet il faudra reprendre une délibération pour voter l'ajustement au marché réel.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'ajustement et la création des autorisations de programme telles que détaillées dans la délibération.
- de dire que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées. Leur suivi sera retracé dans les annexes budgétaires prévues à cet effet.

VOTE	Nombre de voix
Pour	48
Contre	0
Abstention	0

Arrivée de Delphine HARTMANN à 19h45, avec le pouvoir de Luc BLANCHET.

Budgets primitifs :

Laurent MICHEL présente de manière globale les Budgets primitifs 2025 du budget général et des budgets annexes, avant de procéder au vote de chacune des délibérations.

Sortie de Géraldine STIVAL à 19h45 et retour à 19h51.

Sortie de Claire DURAND à 19h47 et retour à 19h50.

Daniel VITTE souhaite partager avec les élus les 2 caractéristiques constatées à la lecture du budget : la rigueur en fonctionnement et l'ambition en investissement. Il souhaite saluer le travail très approfondi du service finances, qui s'est déroulé pendant des mois.

Le président avait réuni le Bureau communautaire il y a quelques mois, avec une consigne : la rigueur en matière de fonctionnement, donc contraindre au maximum les dépenses pour favoriser l'autofinancement et donc les investissements.

Laurent MICHEL et la Directrice Générale des Services ont rencontré les Vice-présidents, pour voir les projets 2025, les chiffrages budgétaires et les contraintes. Cela a permis de donner une vue d'ensemble pour établir les premiers arbitrages. Mais il existait encore un écart entre les demandes et les possibilités. Une deuxième puis une troisième série de rencontres ont eu lieu, avec différents arbitrages supplémentaires.

Le Président a réuni le Bureau communautaire une nouvelle fois pour présenter la feuille de route examinée ce soir dans le budget. Les décisions sont restées proches des éléments de cadrage de départ. Par exemple pour le budget RH, il s'agit de la première fois en année pleine de la prise en compte de la nouvelle organisation. Pour les RH, des mesures nouvelles imposées par l'Etat sont intégrées : l'augmentation de 12 points du taux de cotisation de la caisse de retraite CNRACL pour les personnels titulaires (+126 000 € pour les VDD en 2025). Le taux passe de 30 à 43.65 % en trois ans.

En 2025, nous aurons les premiers éléments d'aide à la décision pour le nouveau service de contrôle de gestion. En effet, depuis le 17 mars, Elodie TACONNET a été recrutée, en remplacement de Paul GUILLOT, au poste de DGA en charge de la stratégie financière et de l'ingénierie territoriale. Elle aura comme collaboratrice Edwige DURAND devenue directrice des finances et du contrôle de gestion. Les attentes seront en matière de gestion des analyses, des éléments d'aide à la décision et à l'optimisation du budget.

Il ajoute que le service juridique de Mehdy BAABAA est devenu autonome et intègre l'organisation du Conseil communautaire, avec Cindy MONIN.

Ce budget est la traduction de la première année de mise en œuvre du projet de territoire décliné sur six années. Les projets sont multiples et les investissements très nombreux.

Il s'agit également du premier budget qui répond totalement aux observations de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), précisant notamment que les finances sont saines mais qu'il existe un manque d'investissement. Mais Daniel VITTE ajoute que la collectivité a été créée en 2017, donc assez récemment, avec dès le départ trois grands projets en matière d'investissement : le centre aquatique des Abrets en Dauphiné, la Médiathèque La Traversée à Pont de Beauvoisin, le centre de loisirs sans hébergement de La Tour du Pin. Bien que ces projets aient été réalisés dans des délais rapprochés et malgré la période de Covid, la CRC a pointé le manque d'investissement. Mais d'autres Chambres Régionales des Comptes dans différentes régions de France ont pointé la même observation auprès de collectivités nouvellement créées, en rappelant que la mission première des collectivités était de créer des équipements et des services sur les nouveaux territoires. Notamment, la CRC avait zoomé sur la compétence enfance-petite enfance sur les territoires à développement économique.

Ce budget 2025 répond à l'ensemble des observations de la CRC : le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) a été établi sur 2024-2028. Le projet de territoire prolonge le PPI jusqu'à 2030, et enfin le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité entre les communes et la Communauté de communes a été adopté.

Il remercie Laurent MICHEL qui a suivi cet important travail et qui sera un bel aboutissement avec le vote du budget.

Michel CLEYET-MERLE comprend les remarques de Daniel VITTE sur le rapport de la CRC et le manque d'investissement des collectivités. Mais d'un autre côté, l'Etat pointe du doigt les collectivités depuis quelques temps, précisant que le déficit de l'Etat serait dû en grande partie aux dépenses des collectivités. Il souhaite donc obtenir quelques explications sur le message passé.

Daniel VITTE répond que l'Association des Maires de France a répondu en critiquant beaucoup la Cour Nationale des Comptes, en disant qu'il s'agit d'un faux procès fait aux collectivités. L'ensemble des strates (Région, Département, communes) s'engage beaucoup pour compenser un certain nombre de retrait de l'Etat.

Bernard BADIN répond qu'il ne faut pas se lamenter sur les contraintes imposées, mais plutôt composer avec un environnement qui évolue en permanence et qui nécessite de trouver les bonnes réponses. On fait remonter les insatisfactions lorsque cela est nécessaire mais l'on compose avec les contraintes imposées.

Bernard BADIN s'associe aux remerciements formulés. Il y a eu une charge importante sur les équipes finances compte tenu de tous les projets lancés (PFFS, révision du fonds de concours, préparation du budget...). Il remercie donc toute l'équipe investie depuis ces derniers mois.

Projet de délibération 1.24 : Budget Général : vote du Budget Primitif 2025 (avec pièce jointe)

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget Général rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.25 : Budget annexe des Actions Economiques : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Actions Economiques rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.26 : Budget annexe du service de l'Eau : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du service de l'Eau rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.27 : Budget annexe du service de l'Assainissement : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du service de l'Assainissement rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.28 : Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.29 : Budget annexe des Aménagements de Zones : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de Zones rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.30 : Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de la Zone d'Izelette rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 1.31 : Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin : vote du Budget Primitif 2025

Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de voter le Budget Primitif 2025 du Budget annexe des Aménagements de la ZA de Rochetoirin rapporté par le Vice-Président.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Bernard BADIN remercie les élus pour ces votes à l'unanimité et les remercie pour leur confiance.

Laurent MICHEL remercie également les élus pour leur confiance ainsi que les services pour leur travail depuis plusieurs mois.

Stratégie patrimoniale

Projet de délibération 1.32 : Classement dans le domaine public et changement d'affectation du bâtiment rue Pierre Vincendon à La Tour du Pin

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

Bernard BADIN en profite pour ajouter que les travaux de rénovation pour accueillir les services de la collectivité vont se terminer par un nettoyage de la façade et l'installation de l'enseigne des VDD sur le bâtiment.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- constater le classement dans le domaine public du bâtiment situé au 8 rue Pierre Vincendon à La Tour du Pin, sur la parcelle AD 546 d'une surface de 534 m².
- constater le changement d'affectation du bâtiment situé au 8 rue Pierre Vincendon à La Tour du Pin, sur la parcelle AD 546 d'une surface de 534 m².
- restituer ce bâtiment au Budget général de la collectivité.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Systèmes d'informations

Projet de délibération 1.33 : Avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit, entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes (avec pièces jointes)

Laurent MICHEL présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention bipartite d'application du pré-accord relatif à la couverture de l'Isère en Très Haut Débit, entre le Département de l'Isère et la Communauté de communes.
- d'autoriser le paiement de la dernière annuité ajustée en fonction du nombre de Prises réellement déployées au cours de l'année 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

2. DIRECTION GÉNÉRALE

Administration générale

Projet de délibération 2.1 : Modification n°3 des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- décider de ne pas procéder au scrutin secret, en application de l'article L2121-21 du CGCT.
- procéder à la désignation d'un délégué titulaire pour représenter la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Biol, les autres délégués étant inchangés.

Délégué titulaire : Yolande GENTIL (Belmont)

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Ressources Humaines

Projet de délibération 2.2 : Créations et suppressions de postes – mars 2025

Daniel VITTE apporte des informations concernant les mouvements de personnel en cours.

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de :

- créer les postes suivants :
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 10 heures/semaine,
 - un poste de rédacteur territorial à temps complet.
- supprimer les postes suivants :
 - un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 11.5 heures/semaine,
 - un poste de rédacteur territorial à temps non complet de 17.5 heures/semaine,
 - un poste de technicien territorial à temps complet.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.3 : Revalorisation des agents publics de la petite enfance dans le cadre du « bonus attractivité »

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de majorer l'IFSE des agents éligibles à la prime petite enfance d'un montant net de 100 € pour un temps complet à compter du 1^{er} juillet 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 2.4 : Mandat donné au Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) pour les contrats groupes relatifs aux titres restaurant, mutuelle santé et assurance statutaire

Daniel VITTE présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose de donner mandat au Centre de Gestion de l'Isère pour représenter la Communauté de communes et négocier en son nom, lors des trois consultations mentionnées dans l'objet de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Parcours de santé

Projet de délibération 2.5 : Co-financement au titre du programme LEADER « Terres de Dauphiné » au bénéfice de la Fondation BOISSEL (avec pièces jointes)

Bernard BADIN précise que le projet de délibération est présenté par Philippe LATOUR, et non Delphine HARTMANN comme indiqué dans l'ordre du jour.

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Delphine HARTMANN apporte des informations complémentaires. Elle se réjouit de mettre la lumière sur un acteur du territoire qui est essentiel dans le domaine de la santé. Elle rappelle que la Fondation Boissel joue un rôle très important sur le territoire des VDD et au-delà. Elle a trois piliers d'actions : un 1^{er} pilier concernant le sanitaire, avec des Etablissements qui couvrent cinq secteurs du Nord-Isère et de l'Isère Rhodanienne (psychiatrie adulte et infanto-juvénile). Un 2^{ème} pilier social avec quatre Etablissements avec l'ALPA (pour l'inclusion sociale). Le 3^{ème} pilier concerne le médico-social avec la maison d'accueil spécialisée à St Clair de la Tour, qui accueille des personnes en souffrance psychique, et dont traite la délibération évoquée. Le lien avec le parcours santé est important et permet de valoriser la diversification de leur activité au bénéfice des personnes dont ils ont la charge.

Bernard BADIN complète en précisant que des réflexions sont en cours avec la Fondation Boissel pour des solutions à mettre en œuvre ensemble, notamment au niveau de la jeunesse en souffrance, du développement économique, de l'environnement. Le point d'avancement des réflexions sera présenté lors d'une prochaine Conférence des Maires.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- le soutien financier d'un montant de 13 000 € pour le projet porté par la Fondation BOISSEL.
- la sollicitation de cette subvention comme contrepartie publique nationale du fonds FEADER.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

3. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Environnement, GEMAPI

Projet de délibération 3.1 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Lo Parvi pour la période 2025-2028 (avec pièce jointe)

Daniel VITTE, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2028 entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et l'association Lo Parvi.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Plan Alimentaire Territorial

Philippe GUERIN présente le cadre global et la cohérence entre les quatre délibérations relatives au Plan Alimentaire Territorial (PAT).

Projet de délibération 3.2 : Mise à jour de la convention relative aux aides aux entreprises entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de communes portant intégration des dispositifs spécifiques du Plan Alimentaire Territorial (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Bernard BADIN ajoute que la volonté de la Communauté de communes est d'apporter un soutien aux exploitants agricoles du territoire dans le cadre du PAT.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention modifiée n°1 relative aux aides économiques aux entreprises entre la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Communauté de communes, telle que jointe en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.3 : Approbation du règlement d'intervention du programme d'aides économiques des Vals du Dauphiné « AGRIVAL » (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le règlement d'intervention des aides économiques « AGRIVAL » tel que présenté en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.4 : Approbation du règlement d'intervention du programme d'aides économiques des Vals du Dauphiné « LOCALIM » (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver le règlement d'intervention des aides économiques « LOCALIM » tel que présenté en annexe de la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 3.5 : Convention de mandat d'instruction avec le Département de l'Isère dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

Christelle BAS demande si la Région Auvergne-Rhône-Alpes finance également.

Philippe GUERIN répond que la Région finance avec des co-financements européens. La Communauté de communes intervient lorsqu'il n'y a plus de crédit au niveau régional, et sera en relais en partenariat avec le Département.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de mandat d'instruction entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et le Département de l'Isère.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Philippe GUERIN remercie l'équipe du service développement durable, la mise en place de ce dispositif étant un gros travail.

Bernard BADIN s'associe aux remerciements car les partenaires confirment que les échanges avec les services sont particulièrement fluides.

Christelle BAS ajoute, sans lien spécifique avec le PAT, que Mehdy aide et participe à toute la rédaction et vérification des délibérations complexes. Elle le remercie pour ce travail.

Bernard BADIN ajoute que toute la partie juridique est un travail de fond et transverse sur toutes les thématiques traitées. Il s'associe également aux remerciements.

Politique agricole

Projet de délibération 3.6 : Convention multi partenariale du Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) des Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Philippe GUERIN présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et les partenaires listés dans la délibération dans le cadre du Projet Agro-Environnemental et Climatique des Vals du Dauphiné.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Habitat

Projet de délibération 4.1 : Subvention à la commune de Saint Albin de Vaulserre pour l'amélioration d'un logement communal (avec pièces jointes)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Cédric MILANI confirme qu'il s'agit d'une petite gare. Aujourd'hui, il existe un DPE G sur ce bâtiment, avec l'objectif d'un DPE C avec d'importants travaux d'isolation.

Il informe qu'il ne prendra pas part au vote pour cette délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'accorder une subvention d'un montant total de 2 000 €, complétée d'un bonus de 1 000 € selon les modalités énoncées, à la commune de Saint Albin de Vaulserre, pour la rénovation d'un logement communal. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la délibération.

VOTE	Nombre de voix
Pour	49
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.2 : Approbation de la convention de Pacte territorial France Rénov' passée entre l'Etat, l'Anah et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

Il remercie Lise BERLO, responsable du service habitat, et précédemment Emeline BALARD, pour le travail sur ce pacte.

Bernard BADIN ajoute que beaucoup de projets de rénovation de l'habitat ancien sont en cours sur le territoire.

Vincent DURAND précise que le travail du bilan du PLH au bout de 3 ans est en cours, et sera prochainement présenté. Il s'agit d'un travail très important pour réunir toutes les données.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat Pacte territorial France Rénov' - Les Vals du Dauphiné entre l'Etat, l'Anah et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour 3 ans (2025-2027).
- de valider l'engagement de la mise en œuvre opérationnelle du Pacte territorial Les Vals du Dauphiné à hauteur de 129 810 € HT tel que défini dans le plan de financement prévisionnel pour l'année 2025.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Projet de délibération 4.3 : Convention de partenariat 2025 entre SOLIHA et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

Vincent DURAND présente le projet de délibération.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose :

- d'approuver la convention de partenariat entre SOLIHA Isère Savoie et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné pour l'année 2025.
- de valider la contribution à SOLIHA Isère Savoie pour un montant maximum de 23 000 € TTC.
- d'approuver l'adhésion de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à SOLIHA Isère Savoie au titre de l'année 2025.
- de valider la cotisation pour l'adhésion à SOLIHA Isère Savoie à hauteur de 100 € par an.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

Tourisme, PDIPR

Projet de délibération 4.4 : Participation financière de la Communauté de communes au profit des hébergeurs du territoire pour l'adhésion à la solution de mise en marketing « Week-end Alpes Isère » proposée par Isère Attractivité (avec pièce jointe)

Philippe LATOUR présente le projet de délibération.

Céline REVOL demande s'il y a une notion d'exclusivité.

Philippe LATOUR répond qu'il n'y a pas d'exclusivité. Il s'agit de rentrer dans les critères d'Isère Attractivité.

Jean-Louis REYNAUD demande si l'hébergement insolite est concerné.

Philippe LATOUR répond positivement.

A la suite, Bernard BADIN fait procéder au vote et propose d'approuver :

- la charte d'engagement entre Isère attractivité, la Communauté de communes, et l'hébergeur, pour la solution de marketing « Week-ends Alpes Isère ».
- la participation de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné d'un montant de 150 € par hébergement, soit 50 % des frais d'entrée.

VOTE	Nombre de voix
Pour	50
Contre	0
Abstention	0

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses

Bernard BADIN demande s'il y a des questions diverses.
Aucune question n'est posée.

Le tableau des dates des prochaines réunions est projeté à l'assemblée :

Prochaine réunion du Conseil communautaire

La prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu :

Le jeudi 22 mai 2025 à 18h30

Dates des prochaines commissions communautaires

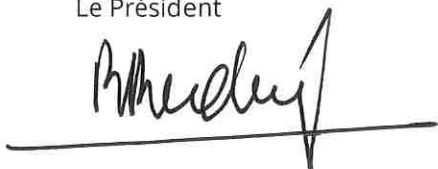
COMMISSION	DATE	HORAIRES	LIEU
Projet de territoire, mutualisation et services à la population	Mercredi 2 avril	18h00	Siège - Salle du Conseil
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 8 avril	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 9 avril	18h00	Siège - Salle du Conseil
Développement économique, emploi et insertion	Lundi 5 mai	18h30	Siège - Salle du Conseil
Développement durable et Mobilités	Mardi 6 mai	18h00	Siège - Salle du Conseil
Urbanisme et Habitat	Mardi 13 mai	18h00	Mairie de Montagnieu
Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et Prévention	Mardi 13 mai	18h30	Siège - Salle du Conseil
Tourisme, équipements culturels et sportifs, éducation artistique et culturelle	Mercredi 14 mai	18h00	Siège - Salle du Conseil
AUTRES			
Conférence des Maires	Jeudi 15 mai	18h30	Siège - Salle du Conseil

La séance est levée à 21h34.

Procès-verbal validé en séance du Conseil communautaire du 22 MAI 2025

Publié le 28 MAI 2025

Le Président

A black ink signature, appearing to read 'B. Badin', written over a horizontal line.

Bernard BADIN

Le secrétaire de séance

A blue ink signature, appearing to read 'P. Blandin', written over a horizontal line.

Patrick BLANDIN